

Organisation de l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise dans le département de Vaucluse à compter du 16 mars 2020

Rappel des personnels concernés :

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés :** hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville :** médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **les personnels chargés de la gestion de l'épidémie au sein des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.**

Précision : les conditions d'accueil décrites dans ce document seront susceptibles d'évoluer en milieu de semaine en fonction des besoins constatés.

I) Enfants scolarisés en collèges

L'accueil des enfants des personnels visés en objet est assuré dans tous les collèges du département. Il est préférable de prévoir un repas pour le déjeuner du midi.

II) Enfants scolarisés à l'école et accueillis en crèches par arrondissements

1) Arrondissement d'Avignon

Commune d'Avignon

ÉCOLES (Enfants de 3 à 12 ans)

Un service de garde est mis en place dans les écoles d'Avignon pour accueillir les enfants des professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire scolarisés à l'école maternelle et élémentaire.

Ces enfants seront accueillis du lundi 16 mars au mercredi 18 mars dans leurs lieux de scolarisation habituels, à partir de 8h20.

A compter du jeudi 19 mars, un accueil adapté au nombre d'enfants concerné sera mis en place dans un nombre limité d'écoles, permettant une prise en charge complète (scolaire, périscolaire, repas).

En attendant, il est à noter que lundi 16, mardi 17 mars 2020 et mercredi 18 mars 2020 :

- Il n'y aura pas de service de restauration scolaire assuré sur les écoles. Néanmoins, les enfants pourront apporter un panier repas et seront encadrés pendant la pause méridienne par des agents municipaux. Les enfants doivent être inscrits au service de restauration scolaire (renseignements au 04 90 16 32 69) : cette inscription pourra être régularisée le jour même.

- il n'y aura pas d'accueils du matin ni d'étude ou garderie du soir. Ces services seront réactivés à compter du jeudi 19 mars, dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place.

Pour toute interrogation concernant les temps périscolaires (accueils du matin et du soir, pause méridienne et activités périscolaires), veuillez appeler au 04.90.16.32.72.

De même, selon les besoins exprimés, une garderie pourra être organisée le mercredi après-midi : des informations complémentaires vous seront transmises ce mardi 17 mars.

CRECHES (Moins de 3 ans)

Si vous souhaitez une prise en charge de votre enfant dans l'une des crèches gérées par le CCAS, vous pouvez l'amener ce lundi 16 mars à partir de 8h30 dans l'un des deux établissements suivants :

- Crèche Monclar, rue Giuseppe Verdi (60 places)
- Crèche de la Croix des Oiseaux, 8 rue du Roi Soleil (44 places)

Pensez à amener le carnet de santé de votre enfant avec ses vaccinations à jour. Pour toute autre question vous pouvez contacter le service administratif de la Petite Enfance au 04.32.74.31.00.

Ce dispositif fonctionnera le lundi 16 ainsi que le mardi 17 et le mercredi 18 mars (à partir de 7h30 mardi et mercredi). Il est demandé aux parents d'apporter les repas de leurs enfants dans un sac isotherme identifié au nom de l'enfant. A compter de jeudi 18 mars un

nouveau dispositif sera mis en place, incluant les repas, en fonction des besoins recensés.

Autres communes

Accueil des écoliers (3-12 ans)

Pour les autres communes de l'arrondissement, l'accueil des écoliers sera assuré dans les écoles. Il est demandé de fournir un panier repas.

Accueil dans les crèches (0-3 ans)

- **Communes de la CA Grand Avignon**

Pour les 0-3, **lorsque les communes disposent d'une crèche communale, elle est mobilisée** pour assurer l'accueil des enfants concernés. Dans la plupart des cas, il convient de prévoir le repas de l'enfant.

Il s'agit de **Caumont sur Durance, Châteauneuf de Gadagne, Entraigues sur la Sorgue, Jonquerettes, Le Pontet, Morières les Avignon, Saint Saturnin les Avignon, Vedène, Velleron.**

- **Communes de la CC pays des Sorgues et Monts de Vaucluse**

Lundi 16 mars : l'accueil se fera entre 7h30 et 18h30 à la crèche des Capucins, avenue Napoléon Bonaparte (à côté de la piscine municipale) à L'Isle-sur-la-Sorgue. Les lieux d'accueil et horaires seront ensuite susceptibles d'évoluer pour s'adapter aux besoins et à la crise sanitaire. Des repas seront proposés par le service de restauration scolaire.

Afin de mettre en place l'accueil de vos enfants, il est nécessaire de contacter durant le weekend l'un des numéros suivants : 07 87 73 12 32 ou 06 76 85 20 78.

Pour toute information à partir du lundi 16 mars (dès 8h30) : Service Petite Enfance - 04 13 32 08 08 – www.paysdessorgues.fr

- *Bedarrides, Sorgues (relèvent de la CC Sorgues du Comtat, cf. arrondissement de Carpentras)*
- *Courthézon (cf. dispositif de la CCPRO voisine)*

2) Arrondissement d'Apt

Accueil des écoliers (3-12 ans)

Pour les autres communes de l'arrondissement, l'accueil des écoliers sera assuré dans les écoles. Il est demandé de fournir un panier repas.

Précision pour Cavaillon :

Dans toutes les écoles de Cavaillon, l'accueil des enfants des personnels concernés et sans solution de garde sera assuré de 8h20 à 18h00. Le repas du midi sera servi. Les parents concernés sont invités à se rapprocher des directeurs d'école.

Accueil dans les crèches (0-3 ans)

- **Commune de la CC Luberon Monts de Vaucluse** : L'accueil sera assuré de 8h20 à 18h30. Le repas de midi sera servi
 - Seront accueillis dans les crèches cavaillonnaises Le Repère des Galopins et La Pépinière, les enfants des personnels cités habitant Cavaillon, Cheval-Blanc et Les Taillades.
 - Seront accueillis à la crèche François Ronot de Mérindol, les enfants des personnels cités habitant Mérindol, Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines.
 - Seront accueillis à la crèche Les Petits Pas de Coustellet, les enfants des personnels cités habitant Gordes, Les Beaumettes, Cabrières d'Avignon, Robion, Lagnes, Maubec et Oppède.

- **Communes de la CC Pays d'Apt Luberon**

Accueil des enfants des personnels cités sera assuré à compter de Lundi 16 mars 2020 **à partir de 14H00** dans les 3 établissements suivants :

- Crèche Le Nid à Apt
- Crèche La Chrysalide à Apt
- Crèche La Boite à Malice à Gargas

- **Communes de la CC COTELUB**

Accueil des enfants assuré à la crèche de Cadenet Lou Calinou et à la Tour d'Aigues 123 Soleil notamment pour les enfants habituellement accueillis à

Cucuron (Les minots), la bastide des Jourdans (la Ribambelle) et Villelaure (Premiers pas).

- **Commune de PERTUIS**

La crèche communale accueillera les enfants

3) Arrondissement de Carpentras

Accueil des écoliers (3-12 ans)

Pour les autres communes de l'arrondissement, l'accueil des écoliers sera assuré dans les écoles. Il est demandé de fournir un panier repas.

Accueil dans les crèches (0-3ans)

- **Communes de la COVE**

Accueil assuré pour les toutes les communes de la COVE à la crèche "les berlingots" à Carpentras

n° contact : 07 47 61 92 93

- **Communes de la CC Ventoux Sud**

Les crèches de Malemort du comtat, Sault et mormoiron seront ouvertes et pourront accueillir des enfants des communes voisines // n° contact: 06 17 68 04 72

- **Communes de la CC Vaison Ventoux**

accueil à la crèche de Vaison // n° contact 07 87 73 57 71

- **Commune de la CC Les Sorgues du Comtat**

Les crèches municipales de **Monteux, Pernes les Fontaines, Althen les Paluds, Bédarrides et Sorgues** accueilleront les enfants de ces communes, éventuellement de communes voisines au besoin // n° contact 04 90 61 15 68

- **Communes de la CC du Pays réuni d'Orange**

Les enfants seront accueillis dans les crèches suivantes, possibilité de se reporter sur ces crèches en cas de besoin pour les communes de la CCPRO non couvertes.

- **Orange : Crèche la maison des lutins**
- **Jonquières : Crèche la Farandole**
- **Chateauneuf du Pape : Multi-accueil Pierre Laget**

- Caderousse : Crèche Caderoussel

- **Communes de la CC Enclave des papes -Pays de Grignan**

La crèche communautaire de Visan est ouverte à ses horaires habituels et peut accueillir les enfants de la CC. Il convient de prévoir le repas.

- **Communes de la CC Aygues Ouvèze en Provence**

Les crèches municipales de Piolenc (Les gribouillis) et de Sérignan, seront ouvertes pourront accueillir des enfants des communes voisines.

- **Communes de la CC Rhône Lez Provence**

Les crèches municipales de Mornas et Bollène, seront ouvertes pourront accueillir des enfants des communes voisines